



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/CP/2001/L.16/Add.1
8 novembre 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Septième session
Marrakech, 29 octobre-9 novembre 2001
Point 14 a) de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR LES
TRAVAUX DE SA SEPTIÈME SESSION, TENUE À MARRAKECH
DU 29 OCTOBRE AU ... NOVEMBRE 2001**

Additif

PREMIÈRE PARTIE *(suite)*

CHAPITRE II: QUESTIONS D'ORGANISATION

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de cette question à sa 1^{re} séance plénière, le 29 octobre 2001, la Conférence des Parties était saisie d'un document d'information faisant le point sur la ratification de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto (FCCC/CP/2001/INF.3).
2. À l'invitation du Président, la Conférence des Parties a pris note avec satisfaction du fait que, au 29 octobre 2001, 186 États et une organisation régionale d'intégration économique étaient Parties à la Convention, et donc admis à participer au processus décisionnel à la session en cours.
3. La Conférence des Parties a pris note également du fait qu'au 29 octobre 2001, 42 Parties avaient ratifié le Protocole de Kyoto ou avaient adhéré à cet instrument; elle a exprimé sa gratitude aux États qui avaient ratifié le Protocole et a invité les autres États à prendre les mesures nécessaires pour le ratifier à leur tour.

B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

4. À la 1^{re} séance plénière, le 29 octobre 2001, le Président a fait part à la Conférence des Parties de son intention d'entreprendre, en s'appuyant sur le travail accompli par son prédécesseur (voir plus haut les paragraphes ...), de nouvelles consultations informelles en vue trouver une solution qui permette à la Conférence d'adopter son règlement intérieur.
5. Sur proposition du Président, la Conférence des Parties a décidé que, dans l'intervalle, comme aux sessions précédentes, le projet de règlement intérieur publié sous la cote FCCC/CP/1996/2 continuerait de s'appliquer, à l'exception du projet d'article 42.

C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. Pour l'examen de cette question à sa 1^{re} séance plénière, le 29 octobre, la Conférence des Parties était saisie d'une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire et les annotations correspondantes (FCCC/CP/2001/6 et Add.1), qui avaient été établis en accord avec le Président de la sixième session de la Conférence et qui en outre tenaient compte des avis exprimés par les Parties au cours des consultations informelles conduites par le Président de la quatorzième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre et par les membres du Bureau de la sixième session de la Conférence des Parties.

7. À la même séance, le Président a rappelé que le point 7 de l'ordre du jour provisoire intitulé «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats», qui avait été laissé en suspens lors de la première partie de la sixième session de la Conférence, avait été inscrit à l'ordre du jour conformément aux articles 10 c) et 16 du projet de règlement intérieur appliqué. Il a rappelé que le Groupe des 77 et la Chine avaient proposé de modifier l'intitulé de ce point comme suit: «Examen visant à déterminer si les alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention sont bien appliqués».

8. À cet égard, le Président a ajouté que, tout comme son prédécesseur, il considérait que la tâche essentielle à la session en cours était de mener à bonne fin les négociations sur les décisions donnant effet aux Accords de Bonn. C'était là une question à laquelle un certain nombre de Parties attachaient une importance particulière. Le Président a donc proposé de suspendre les discussions sur le point 7 de l'ordre du jour sur lequel – il le reconnaissait – il y avait des divergences de vues, jusqu'à ce que ce processus soit achevé.

9. En conséquence, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/CP/2001/6, étant entendu que le point 7 était laissé en suspens. Le Président a indiqué qu'il engagerait des consultations sur ce point et qu'il rendrait compte de l'issue de celles-ci à la Conférence avant la réunion de haut niveau organisée dans le cadre de la session.

10. L'ordre du jour adopté à la septième session de la Conférence des Parties est donc le suivant:

1. Ouverture de la session:
 - a) Déclaration du Président de la sixième session de la Conférence;
 - b) Élection du Président de la septième session de la Conférence;
 - c) Déclaration du Président;
 - d) Allocutions de bienvenue;
 - e) Déclaration du Secrétaire exécutif.

2. Questions d'organisation:
 - a) Ratification de la Convention et du Protocole de Kyoto;
 - b) Adoption du règlement intérieur;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
 - g) Date et lieu de la huitième session de la Conférence des Parties;
 - h) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2005-2007;
 - i) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.

3. Mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires: adoption des décisions donnant effet aux Accords de Bonn:

- a) Décisions finalisées renvoyées pour adoption¹;
- b) Projets de décision renvoyés pour mise au point, finalisation et adoption²;
 - i) Systèmes nationaux, ajustements et lignes directrices prévus aux articles 5, 7 et 8 du Protocole de Kyoto;
 - ii) Questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie;
 - iii) Programme de travail sur les mécanismes (décisions 7/CP.4 et 14/CP.5);
 - iv) Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto;
 - v) Politiques et mesures correspondant à de «bonnes pratiques».
4. Contribution au Sommet mondial pour le développement durable.
5. Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
6. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties.

¹ Ces décisions sont intitulées: Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I); Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique; Mise au point et transfert de technologies (décisions 4/CP.4 et 9/CP.5); Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3 et paragraphes 3 de l'article 2 et 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto); Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier; Financement au titre de la Convention; Activités exécutées conjointement dans le cadre de la phase pilote; Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto; Financement au titre du Protocole de Kyoto; et Impact de projets particuliers sur les émissions au cours de la période d'engagement (décisions 6/CP.4 et 13/CP.5). Le texte de ces décisions est reproduit dans le rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de la seconde partie de sa sixième session (voir le document FCCC/CP/2001/5/Add.1).

² Le texte de ces projets de décision est reproduit dans le rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de la seconde partie de sa sixième session (voir FCCC/CP/2001/5/Add.2).

7. *Point laissé en suspens*³.
8. Propositions visant à modifier les listes figurant aux annexes I et II de la Convention:
 - a) Proposition visant à modifier les listes figurant aux annexes I et II de la Convention en supprimant le nom de la Turquie: examen des informations et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa *f* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention;
 - b) Proposition d'amendement du Kazakhstan visant à ajouter le nom de ce pays sur la liste figurant à l'annexe I.
9. Questions relatives aux communications nationales présentées en application de la Convention⁴:
 - a) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - b) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
10. Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.

³ Étant donné que la Conférence des Parties avait été dans l'impossibilité, à sa cinquième session, de parvenir à quelque conclusion que ce soit sur cette question (FCCC/CP/1999/6, par. 18), et conformément aux articles 10 *c* et 16 du projet de règlement intérieur qui est appliqué, un point intitulé «Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats» avait été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la sixième session. L'énoncé de ce point s'accompagnait d'une note infrapaginale faisant état d'une proposition qui avait été soumise à la cinquième session par le Groupe des 77 et la Chine et qui visait à modifier le libellé du point comme suit: «Examen visant à déterminer si les alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention sont bien appliqués». Lors de la première partie de sa sixième session, la Conférence des Parties a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa septième session (voir le document FCCC/CP/2000/5/Add.1, par. 33 à 35). À la 1^{re} séance plénière de la septième session, le 29 octobre 2001, la Conférence a décidé de laisser ce point en suspens en attendant l'issue des consultations engagées par le Président.

⁴ Les décisions ou conclusions sur ce point seront recommandées par l'organe subsidiaire approprié.

11. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
12. Déclarations:
 - a) Déclarations des ministres et autres chefs de délégation des Parties;
 - b) Déclarations des États observateurs;
 - c) Déclarations des organisations intergouvernementales;
 - d) Déclarations des organisations non gouvernementales.
13. Questions diverses.
14. Conclusion des travaux de la session:
 - a) Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa septième session;
 - b) Clôture de la session.

D. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 d) de l'ordre du jour

[à compléter]

E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs

(Point 2 e) de l'ordre du jour

11. Pour l'examen de cette question, à sa 1^{re} séance plénière, le 29 octobre 2001, la Conférence des Parties était saisie d'une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs (FCCC/CP/2001/7), dans laquelle figuraient une organisation intergouvernementale et 19 organisations non gouvernementales qui avaient demandé à être admises en qualité d'observateurs. Sur recommandation du Bureau de la Conférence, qui avait

examiné la liste des organisations candidates, la Conférence des Parties a décidé que ces organisations seraient admises en qualité d'observateurs.

F. Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires

(Point 2 f) de l'ordre du jour)

12. Au titre de ce point, la Conférence des Parties était saisie d'une note du Secrétaire exécutif (FCCC/CP/2001/6/Add.1) contenant des annotations à l'ordre du jour provisoire et des suggestions d'ordre organisationnel, accompagnées d'une ébauche de calendrier des séances.

13. À la 1^{re} séance plénière, le 29 octobre 2001, la Conférence des Parties, sur proposition du Président, a décidé de renvoyer certaines questions aux organes subsidiaires, pour que ceux-ci les examinent et soumettent des projets de décision ou de conclusion appropriés, comme suit:

Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)

- | | |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Point 2 g) | Date et lieu de la huitième session de la Conférence des Parties |
| Point 2 h) | Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention au cours de la période 2005-2007 |
| Point 6 | Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties |
| Point 8 a) | Proposition visant à modifier les listes figurant aux annexes I et II de la Convention en supprimant le nom de la Turquie: examen des informations et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa <i>f</i> du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention |
| Point 8 b) | Proposition d'amendement du Kazakhstan visant à ajouter le nom de ce pays sur la liste figurant à l'annexe I |
| Point 10 | Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 |

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA)

Point 5⁵ Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

14. À la même séance, le Président a fait part de son intention d'engager lui-même des consultations sur le point 13 de l'ordre du jour, sur les questions intéressant le groupe des pays de l'Asie centrale et du Caucase ainsi que la République de Moldova, et de charger certains représentants de tenir des consultations informelles sur le point 4, en prélude à la séance plénière prévue à la fin de la première semaine.

15. Le Président a également fait plusieurs propositions relatives à l'organisation des travaux de la Conférence, au titre du point 3 de l'ordre du jour (voir les paragraphes ... plus loin).

16. À la 1^{re} séance plénière, le 29 octobre 2001, la Conférence des Parties a approuvé les propositions d'ordre organisationnel du Président, telles qu'elles sont décrites plus haut.

[à compléter]

G. Date et lieu de la huitième session de la Conférence des Parties

(Point 2 g) de l'ordre du jour)

17. Cette question a été renvoyée à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, pour qu'il l'examine et fasse rapport à ce sujet (voir par.13 plus haut).

[à compléter]

⁵ Pour étudier les incidences de ce rapport sur la suite des travaux des organes subsidiaires et la possibilité d'adresser d'autres demandes au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

**H. Calendrier des réunions des organes créés en application
de la Convention au cours de la période [2001-2004]**

(Point 2 h) de l'ordre du jour)

18. Cette question a été renvoyée à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, pour qu'il l'examine et fasse rapport à ce sujet (voir par. 13 plus haut).

[à compléter]

I. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 i) de l'ordre du jour)

[à compléter]

J. Participation

[Participation effective à vérifier]

19. La septième session de la Conférence des Parties et les sessions des organes subsidiaires qui se sont tenues parallèlement ont réuni des représentants des [165] Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont les noms suivent:

Afrique du Sud	Bulgarie	Espagne
Albanie	Burkina Faso	Estonie
Algérie	Burundi	États-Unis d'Amérique
Allemagne	Cambodge	Éthiopie
Angola	Cameroun	Ex-République yougoslave de Macédoine
Antigua-et-Barbuda	Canada	Fédération de Russie
Arabie saoudite	Chili	<i>[Fidji]</i>
Argentine	Chine	Finlande
Arménie	<i>[Chypre]</i>	France
Australie	Colombie	Gabon
Autriche	Communauté européenne	Gambie
Azerbaïdjan	Comores	Géorgie
Bahamas	Congo	Ghana
Bahreïn	Costa Rica	Grèce
Bangladesh	Côte d'Ivoire	Grenade
Barbade	Croatie	Guatemala
Bélarus	Cuba	Guinée
Belgique	Danemark	Guinée-Bissau
<i>[Belize]</i>	Djibouti	Guyana
Bénin	Dominique	Haïti
Bhoutan	Égypte	Honduras
Bolivie	El Salvador	
Bosnie-Herzégovine	Émirats arabes unis	
Botswana	Équateur	
Brésil	Érythrée	

Hongrie	Nouvelle-Zélande	<i>[Tonga]</i>
<i>[Îles Cook]</i>	Oman	<i>[Trinité-et-Tobago]</i>
Îles Marshall	Ouganda	Tunisie
<i>[Îles Salomon]</i>	Ouzbékistan	Turkménistan
Inde	Pakistan	Tuvalu
Indonésie	<i>[Palaos]</i>	Ukraine
Iran (République islamique d')	Panama	Uruguay
Irlande	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Vanuatu
Islande	Pays-Bas	Venezuela
Israël	Pérou	Viet Nam
Italie	Philippines	Yémen
Jamaïque	Pologne	Yougoslavie
Japon	Portugal	Zambie
Jordanie	Qatar	Zimbabwe
Kazakhstan	République arabe syrienne	
Kenya	République centrafricaine	
Kirghizistan	République de Corée	
<i>[Kiribati]</i>	République démocratique du Congo	
Koweït	République démocratique populaire lao	
Lesotho	République de Moldova	
Lettonie	République dominicaine	
<i>[Liban]</i>	République tchèque	
Liechtenstein	République-Unie de Tanzanie	
Lituanie	Roumanie	
Luxembourg	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	
Madagascar	Rwanda	
Malaisie	Sainte-Lucie	
Malawi	<i>[Saint-Kitts-et-Nevis]</i>	
Maldives	Samoa	
Mali	Sao Tomé-et-Principe	
<i>[Malte]</i>	Sénégal	
Maroc	Seychelles	
Maurice	Sierra Leone	
Mauritanie	Singapour	
Mexique	Slovaquie	
<i>[Micronésie (États fédérés de)]</i>	Slovénie	
Monaco	Soudan	
Mongolie	Sri Lanka	
Mozambique	Suède	
Myanmar	Suisse	
Namibie	Suriname	
Nauru	Swaziland	
Népal	Tadjikistan	
Nicaragua	Tchad	
Niger	Thaïlande	
Nigéria	Togo	
Nioué		
Norvège		

20. Ont également assisté à la session des observateurs des [...] États suivants: Saint-Siège, Turquie.

21. Les organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés:

[liste à vérifier]

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Programme des Nations Unies pour le développement

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Fonds des Nations Unies pour la population

Université des Nations Unies

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

22. Les institutions spécialisées des Nations Unies et les autres organismes apparentés ci-après étaient représentés: *[liste à vérifier]*

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation de l'aviation civile internationale

Organisation mondiale de la santé

Banque mondiale

Société financière internationale

Organisation météorologique mondiale

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Fonds pour l'environnement mondial

Groupe d'experts intergouvernemental OMM/PNUE sur l'évolution du climat (GIEC).

23. L'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation mondiale du commerce étaient également représentées.

24. Pour la liste des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui ont assisté à la septième session de la Conférence, voir plus loin l'annexe ...

K. Documentation

25. On trouvera à l'annexe ... la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa septième session.
